



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNEE 2023



Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du jeudi 19 novembre 2020 a fixé pour le mandat 2020 - 2026, la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Dijon métropole comme suit :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, il est créé une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées composée du Président, ou son représentant, de représentants de Dijon Métropole, d'un représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, d'un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement, d'un représentant de l'ordre des architectes, de représentants des bailleurs sociaux, de représentant d'association des handicapés : ADAPEI, Association handicap Evasion Loisirs, Association nationale pour l'intégration des handicapés moteurs, Association pour adultes et jeunes handicapés, Association des Paralysés de France, Association Valentin Haüy, Association France Alzheimer Côte d'Or, Association des Sourds de Bourgogne, Comité Départemental pour le Droit aux travail des Handicapés, Groupe d'études pour l'insertion des personnes porteuse de trisomie, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux, de représentants de la FNAUT.

Représentants de Dijon métropole

1. Madame Brigitte POPARD, Présidente
2. Madame Isabelle PASTEUR
3. Madame Dominique MARTIN-GENDRE
4. Madame Stéphanie VACHEROT
5. Monsieur Fabian RUINET
6. Monsieur Jean-François DODET

Autres organismes, bailleurs sociaux, associations

1	Représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Madame Bouland
2	Représentant de la Direction Départementale des territoires	Mme Laubier
3	ADAPEI – Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	Mme Muller
4	Association Handicap Evasion Loisirs	dissolution
5	Association nationale pour l'intégration des handicapés moteurs	Mr Assante
6	Association pour adultes et jeunes handicapés	dissolution
7	Association des Paralysés de France	Mme Lecomte
8	Association Valentin Haüy	Mr Picardat
9	Association France Alzheimer Côte d'Or	Mme Jottras
10	Association des Sourds de Bourgogne	dissolution
11	Comité Départemental pour le Droit aux travail des Handicapés	dissolution
12	Groupe d'études pour l'insertion des personnes porteuse de trisomie	Mme Cavina
13	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux	Mr Laville
14	Représentants de la FNAUT	Mr Journeau
15	Représentant de l'ordre des architectes	Mme Terral
16	Représentants des bailleurs sociaux	Mme Ardisson / Mme Peltret

La Commission Intercommunale d'Accessibilité 2023 de Dijon métropole s'est tenue le 30 avril 2024. Ses travaux ont porté sur :

1. Bilan 2023 du service DiviAccès
2. Présentation du « Guide Accessibilité – Se déplacer dans Dijon métropole avec le réseau DiviMobilites »
3. Accessibilité des points d'arrêts

Ces travaux sont consignés dans la synthèse du compte-rendu de la réunion 30 avril 2024 de la Commission intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE DU JEUDI 30 AVRIL 2024</p>

Présents :

• **Pour Dijon métropole :**

- Mme POPARD, Présidente de la Commission, Conseillère de Dijon métropole délégation Handicap, accessibilité, 1^{ère} adjointe au maire de Chenôve
- Mme VACHEROT, Conseillère de Dijon métropole, Conseillère déléguée de Dijon, Handicap et inclusion
- Mr RUINET, Maire de Talant, représenté par Mr Bonniau, Adjoint aux travaux, à l'Aménagement du territoire et au Numérique au Maire de Talant
- Mr DODET, 7^{ème} vice-président de Dijon métropole Délégation Biodiversité, qualité de l'air, plan bruit, Maire de Saint-Apollinaire

• **Pour les associations et autres organismes :**

- M. NOIROT (A.P.F 21)
- Mme CUENOT (A.P.F 21)
- Mr ASSANTE (A.N.P.I.H.M)
- Mr DELROCQUE (A.N.P.I.H.M)
- M. GOURNAY (FNAUT Bourgogne Franche-Comté)
- Mme BERTUCAT (Les yeux en promenade)
- Mme DE ROLAND (Les yeux en promenade)
- Mr LESECQ (Voir ensemble)

• **Pour les services de Dijon métropole/Ville de Dijon:**

- Mme BONIN (Direction Mobilités)
- M. PONNELLE (Direction Paysage et Espace Public/Ingénierie et Sécurité des Déplacements)
- Mme METROT (Direction Action Sociale)

• **Pour Keolis Dijon Multimodalité :**

- Mr GACHOT (Responsable Relation Client)
- Mme PATTEIN (Téléconseillère)

Excusés

• **Pour Dijon métropole :**

- M. REBSAMEN, Président de Dijon métropole
- Mme PASTEUR, Conseillère de Dijon métropole
- Mme MARTIN-GENDRE, Conseillère de Dijon métropole

• **Pour les Associations, autres organismes :**

- Mme LAUBIER (DDT)

- Mme TERRAL (ORDRE DES ARCHITECTES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE)
- Mme ARDISSON (GRAND DIJON HABITAT)
- Mr LAVILLE (UNAFAM Côte d'Or)

- **Pour les services de Dijon métropole/Ville de Dijon:**
 - M. CHATEL
 - Mme BOURDIN
 - Mr HEITZMAN
 - Mme BONTEMPS
 - M.RIGOLLE
 - Mr ROULAND
 - M.FELDER

Mme POPARD, Présidente de la Commission, accueille les participants à 10h à Dijon métropole, situé 40, avenue du Drapeau à Dijon et les personnes à distance. Elle présente l'Ordre Du Jour :

1. Bilan 2023 du service DiviAccès
2. Accessibilité des points d'arrêts
3. Présentation du « Guide accessibilité – Se déplacer dans Dijon métropole avec le réseau DiviaMobilités »

1. Bilan 2023 du service DiviAccès

Madame Popard ouvre la séance et rappelle les cibles éligibles au service DiviAccès. Elle annonce la présentation du bilan 2023 du service DiviAccès, premier bilan en année pleine depuis les évolutions intervenues au 1er juillet 2022.

Keolis Dijon Multimodalité présente le renouvellement de la flotte de véhicules intervenu au 1^{er} octobre 2023 avec en remplacement des 10 navettes de type minibus, 6 navettes de type minibus et 4 voitures type Caddy. Lorsqu'il y a un doute sur la prise en charge d'une personne (dimension du fauteuil roulant), un essai est programmé avec l'adhérent.

L'éligibilité et le parcours d'accès au service DiviAccès est rappelé. Le service est accessible de manière facilitée aux personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion – mention Invalidité se déplaçant en fauteuil roulant et non ou malvoyantes. Il est soumis à la décision de Dijon métropole et de la commission d'accès pour les personnes atteintes d'un handicap les empêchant de monter à bord du tramway ou dans les bus.

Un bilan des dossiers étudiés dans le cadre des commissions DiviAccès 2023 est présenté. 206 demandes ont été reçues, 35 pour la Cible 1 (accès de manière facilitée au service), 55 pour la cible 2 (évaluation à l'aide de la grille d'évaluation de la mobilité) et 103 pour la cible 3 (dossier médical confidentiel confié aux médecins de la commission). Avec 56% d'admissions, ce sont 115 nouveaux adhérents qui ont intégré le service DiviAccès en 2023.

Les membres de l'APF regrettent l'absence de service d'accompagnement pour les personnes ayant reçu une réponse négative à leur demande. Dijon métropole prend note de cette demande afin de la transmettre au service concerné.

Des explications ont été données aux membres de la commission sur les dates de fin d'adhésion au service pour certains adhérents. En effet, certains adhérents ont une admission temporaire liée à la fin de validité de la Carte Mobilité Inclusion.

Une information a été transmise aux membres de la commission sur la rédaction en cours d'un document d'information à destination de l'ordre des médecins pour informer de l'existence du service DiviAccès, de ses conditions d'éligibilité et de la rigueur attendue pour compléter les certificats médicaux.

2023 montre une évolution des voyages de 5%, avec un nombre de voyages conforme aux niveaux observés les années avant covid. La fréquentation du service observe la même tendance. En moyenne, ce sont 305 adhérents actifs chaque mois sur l'année (290 en 2022). Après une forte hausse des utilisateurs actifs en 2022 (+13%), ils sont stables entre 2022 (486) et 2023 (485) et majoritairement domiciliés à Dijon (54%). Un utilisateur est dit actif à partir d'une utilisation du service par an.

La suppression de l'obligation de résidence sur le territoire pour tous les demandeurs a permis d'accueillir 11 voyageurs hors métropole, soit deux fois plus qu'en 2022.

Le profil des ayants droit n'a pas évolué avec :

- 49 % de personnes « marchantes » ;
- 30 % en fauteuil roulant ;
- 14 % de personnes atteintes de cécité ;
- 7 % d'accompagnant.

Utilisation du service :

Près de 50 000 voyages ont été réalisés en 2023, avec 45 % des missions au départ de Dijon suivi de Quetigny.

Après une baisse en 2022 (42 %) le motif travail retrouve son niveau habituel et reste le principal motif de déplacement avec 48% des déplacements. Il participe à la hausse de fréquentation en semaine qui représente 94% de l'ensemble des déplacements. Cette hausse se traduit sur le nombre de missions réalisées en semaine avec une légère augmentation (3,25%) mais surtout des heures de pointe très fréquentées.

Lors de cette présentation, plusieurs échanges entre les membres de la commission ont concerné l'organisation du service DiviAccès et les motifs de déplacements, avec certaines difficultés à réserver l'horaire souhaité. Keolis Dijon Multimodalité précise que le service est adapté en fonction du motif de déplacement, le travail reste prioritaire. Lors de la réservation, l'adhérent doit préciser ce motif et ses contraintes horaires afin de garantir des horaires adaptés à son besoin.

L'organisation du transport le week-end pose des difficultés aux adhérents en raison des moyens moins importants mis en place. Keolis Dijon Multimodalité explique qu'une étude a été menée afin d'adapter les moyens selon les créneaux horaires. Les changements intervenus le 1^{er} avril font l'objet d'une période d'observation, des adaptations pourront être apportées sur certains créneaux horaires très utilisés le week-end.

Les membres des associations souhaitent obtenir des statistiques sur le nombre d'adhérent au service n'ayant jamais utilisé le service, ceux ayant refusé un transport, ceux n'ayant pas été pris en charge en raison de l'indisponibilité de moyens. L'étude de ces données doit être communiquée en septembre 2024.

Enfin, le taux de groupage a augmenté en 2023. Il a été précisé aux associations que le groupage, bien que réalisé à l'aide d'un logiciel informatique est optimisé chaque soir par les agents.

2. Accessibilité des points d'arrêts

Dijon métropole rappelle que le niveau global d'accessibilité du réseau Divia Bus & Tram est très satisfaisant avec 100 % des trams et 59 % des arrêts de bus accessibles à fin 2023. Il est présenté un bilan complet des arrêts mis en accessibilité en 2023.

Au 31 décembre 2023, ce sont 611 arrêts et stations accessibles sur les 1033 que compte le réseau Divia Bus&Tram. La mise en place du nouveau réseau le 28 août 2023 a fait évoluer le nombre d'arrêts accessibles puisque 27 arrêts ont été supprimés et 44 arrêts ont été créés et non accessibles pendant la période d'observation suite à la mise en place des nouveaux itinéraires.

La mise en accessibilité de 16 arrêts est programmée en 2024.

Plusieurs difficultés sont signalées par les membres des associations, dont la mauvaise lisibilité de certains écrans voyageurs à quai. Un renouvellement de certains équipements est en cours. C'est le cas

également pour le marquage au sol et la dégradation des bandes podotactiles des stations trams. Le programme de rénovation est lancé en deux temps avec un état des lieux en 2025 et des travaux en 2026.

Lors des échanges, les associations ont remonté le frein de leurs adhérents à utiliser le réseau Divia en raison de l'accessibilité partielle des véhicules. Contrairement à la présentation diffusée lors de la commission, les véhicules sont 100% accessibles avec :

- 100% des rames de tramway sont accessibles
- 100% des bus sont à plancher bas, afin de faciliter l'accès aux voyageurs à mobilité réduite
- 100% d'entre eux sont équipés de rampes d'accès pour les voyageurs en fauteuil roulant
- 100% des véhicules (bus, tram, navette City) sont dotés d'espaces réservés et signalés à bord

Un courrier avec cette information et la liste des arrêts accessibles a été envoyé à chaque association. Cela répond à leur demande de proposer plus régulièrement des trajets avec le réseau Divia Bus&Tram à leurs adhérents lorsque cela leur est possible.

Le président de la FNAUT a demandé si des améliorations étaient prévues au pôle d'échange Monge Cité de la Gastronomie pour en améliorer le fonctionnement.

Dijon métropole informe la FNAUT de la prise en compte des difficultés des usagers par la résolution du problème de correspondance L4/L9 et desserte de la L9 de l'avenue de l'Ouche. L'arrêt Rolin est ajouté au-delà du terminus actuel « Monge Cité de la Gastronomie » pour permettre aux personnes domiciliées avenue de l'Ouche d'avoir un arrêt retour du centre-ville derrière la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

L'arrêt « Faubourg Raines » est actuellement desservi dans le sens Monge CIGV vers Toison d'or par la L4 et la L9.

L'arrêt « Rolin » sera desservi dans le sens Toison d'Or vers Monge CIGV par les deux lignes également dès le 26 août.

Ainsi, les deux Lianes desserviront l'ensemble des rues autour de la cité.

3. Présentation du « Guide accessibilité – Se déplacer dans Dijon métropole avec le réseau DiviaMobilités »

Le « Guide accessibilité – Se déplacer dans Dijon métropole avec le réseau DiviaMobilités » est disponible en ligne sur le site divia.fr et en version papier. Il a pour objectif d'aider toute personne rencontrant des freins à la mobilité : valise, poussette, personnes en situation de handicap visuel ou moteur, et des voyageurs en fragilité. Chaque étape de déplacement sur le réseau DiviaMobilités est décrite précisément, de la préparation du trajet à la destination finale.

Il a été réalisé en partenariat avec les associations « APF France Handicap » et « Les yeux en promenade ».

Ce guide est amené à évoluer et à s'enrichir pour répondre à toute question que se poserait le voyageur dans son parcours de mobilité.

Si les membres de la commission ont fait part de leur satisfaction lors de la présentation du guide, ils demandent à ce que le guide soit diffusé plus largement (sites internet de Dijon métropole et ses communes, sur On Dijon, en gare de Dijon...).

Un exemplaire de ce guide a été remis à chaque membre de la commission et des actions sont prévues afin de le diffuser plus largement dès la rentrée et après sa mise à jour.